

Loi concernant la compagnie de chemin de fer Lachine à Jacques-Cartier et à Maisonneuve.

Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de British Columbia and Central Canada.

Loi constituant en corporation la Banque Internationale du Canada.

Loi tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes affectées au service public pour les exercices se terminant respectivement le 31 mars 1911, et le 31 mars 1912.

## DISCUSSION GENERALE DU BUDGET.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances) propose que la Chambre siège en comité des subsides.

—J'ai l'assurance, monsieur l'Orateur, que nous éprouverons tous de la satisfaction à savoir que les événements et les chiffres dont il est mon devoir de faire aujourd'hui l'exposé à la Chambre contribueront à la continuation de l'histoire du progrès et de la prospérité dont le Canada a heureusement joui depuis une longue période de temps. Il a pu s'élever des doutes, dans des occasions précédentes, sur le point de savoir si nous jouissions réellement de ce progrès et de cette prospérité que nous prétendions avoir, mais s'il y a eu une incertitude de ce genre, elle n'existe certainement plus maintenant, car de tous côtés nous avons la preuve que la situation du Canada est très prospère et très satisfaisante.

Les comptes publics présentés au Parlement durant la présente session portaient sur l'exercice financier clos le 31 mars 1910, une période qui a expiré il y a un peu plus d'un an. Je ne prendrai pas beaucoup de temps aujourd'hui pour faire des commentaires sur les opérations de cette année, mais il y a plusieurs sujets importants qui s'y rattachent et dont nous pouvons prendre note en passant. Pour cette année 1909-1910, le revenu avait été évalué à \$97,500,000, accompagné toutefois de l'espoir que dans des conditions favorables, le montant pourrait atteindre \$100,000,000 en chiffres ronds. Ces conditions favorables se sont produites et le revenu a atteint le chiffre de cent millions de dollars et l'a même dépassé. Pour cette année, le revenu a atteint \$101,503,710.93 dépassant d'un peu plus de \$4,000,000 l'évaluation qui avait été faite, et étant supérieur de \$16,000,000 à l'évaluation de l'année précédente et de près de \$5,500,000 au revenu de l'année modèle de 1907-1908. Ainsi, en ce qui concerne le revenu, les opérations de l'année ont été absolument satisfaisantes.

Si nous passons aux dépenses, nous trouverons également un état de choses des plus satisfaisants. Quand nos revenus ont été abondants nous avons cru avoir le droit de disposer libéralement de nos recettes pour le service public, mais quand un

temps d'arrêt s'est produit dans notre revenu, bien que ce ne fut que pour un temps, nous avons jugé bon de mettre un frein aux dépenses. Dans l'année 1908-1909, un arrêt de ce genre s'est produit dans notre revenu qui a éprouvé une réduction appréciable d'environ \$11,000,000. En conséquence nous avons jugé prudent d'appliquer le frein un peu brusquement pour les dépenses de l'année suivante. Heureusement l'arrêt du développement de notre revenu n'a été que temporaire. Après une période de temps assez courte le revenu a continué sa marche ascendante, mais nous avions dans l'intervalle fait des efforts pour restreindre les dépenses avec un résultat qui fut, je crois, satisfaisant.

L'évaluation des dépenses inscrites au revenu pour 1909-1910 s'élève à \$81,000,000. La dépense réelle de l'année a été de \$79,411,747 ou \$1,588,252 de moins que les prévisions et \$4,652,485 de moins que la dépense inscrite au revenu pour l'année précédente. Ces chiffres prouvent qu'au moment où s'est produit le temps d'arrêt sur notre revenu, nous avons pu aussi mettre un frein à nos dépenses et il y a eu cette année une réduction importante sur les dépenses. Le surplus évalué pour l'année était assez généreux, \$16,500,000; mais avec une forte augmentation de revenu et une diminution importante des dépenses, le surplus s'est élevé naturellement à un chiffre plus élevé et au lieu d'atteindre la somme que nous comptions, le surplus réel de l'année a été de \$22,091,963, chiffre qui dépassait tout ce qu'on avait vu précédemment au Canada.

L'hon. M. FOSTER: Etait-ce après le versement au fonds d'amortissement?

L'hon. M. FIELDING: Oui, le fonds d'amortissement est toujours inscrit au compte du revenu.

L'hon. M. FOSTER: C'était en outre et en plus de cela?

L'hon. M. FIELDING: Oui, c'est ce que je prétends.

Nous devons maintenant examiner le compte capital et les dépenses spéciales pour l'année 1909-1910. Cette année, nous avons dépensé \$35,971,911.94, une assez jolie somme, pour ce que l'on désigne sous le nom de compte capital et dépenses spéciales. Nous avons fourni presque les deux tiers de cette somme à même le revenu de l'année. La différence ajoutée à la dette a été de \$12,338,267.16. Remarquez que cette année nous avons payé à même notre revenu toutes les dépenses ordinaires de ce que nous appelons le fonds consolidé, toutes les dépenses de subventions aux chemins de au compte capital, toutes les dépenses des travaux publics au compte capital, toutes les dépenses de subventions au chemin de fer, toutes les dépenses des terres de l'Etat,

toutes les dépenses de la milice au compte capital, toutes les dépenses pour les primes et aussi \$7,600,000 pour le coût du Transcontinental. Cette année, nous avons dépensé pour le Transcontinental \$19,963,000, mais nous n'avons ajouté à la dette publique que \$12,338,267. Dans ce coup d'œil rapide sur les comptes de l'année 1909-1910, nous pouvons constater que l'année a été très prospère; premièrement, par suite du revenu abondant; deuxièmement, parce que les dépenses portées au fonds consolidé ont présenté une réduction remarquable, et troisièmement parce que malgré la forte somme que nous avons dépensé au compte capital nous avons pu la fournir presque tout entière à même notre revenu, en ajoutant à la dette publique une somme très modique si nous tenons compte des nombreuses dépenses de l'année.

Si nous passons maintenant à l'année 1910-1911 qui vient justement être close, nous devons pouvoir établir les évaluations d'une façon un peu plus précise que d'ordinaire. Mais on ne doit pas perdre de vue qu'avec notre immense territoire et avec les affaires du pays dispersées sur une aussi vaste superficie, il est nécessaire d'accorder un certain délai pour la perception de tous les comptes.

Il se passera encore quelques semaines avant que nous puissions fermer les comptes de l'année, de sorte que les chiffres que je donnerai en ce moment différeront quelque peu de ceux qui seront finalement inscrits dans nos Livres bleus, mais nous pouvons faire une évaluation assez rapprochée. J'ai sous les yeux un tableau du revenu réel de 1909-1910 et un tableau correspondant de l'évaluation du revenu pour l'année 1910-1911 qui vient de finir; comme je l'ai dit, ce tableau est nécessairement incomplet et sera soumis plus tard à une révision. Voici ce tableau:

	1909-10. Revenu réel.	1910-11. Revenu incomplet.
Douanes.. . . .	\$ 60,156,133 98	\$ 72,704,010 34
Accise.. . . .	15,253,352 65	16,651,118 06
Postes.. . . .	7,958,547 72	8,642,090 19
Terres fédérales.	2,885,999 67	3,023,872 83
Chemins de fer.	9,647,550 69	10,368,596 30
Divers.. . . .	5,602,126 22	3,276,538 08
Total.. . . .	\$101,503,710 93	\$114,666,225 80

Quand les comptes seront clos, nous estimons que le revenu de l'année 1910-1911 atteindra \$117,500,000.

La dépense portée au compte consolidé au 31 mars s'élève à \$75,590,195.74, mais naturellement beaucoup de comptes doivent encore rentrer et cette somme sera de beaucoup dépassée. Nous estimons que les comptes étant clos, la dépense de l'année portée au compte consolidé atteindra \$87,000,000. Ce sera une augmentation de \$7,500,000 sur l'année précédente; mais il y a un ou deux faits que nous devons constater avant de

considérer ce montant comme une augmentation réelle. On se souviendra qu'à la dernière session du Parlement, j'ai parlé de l'intention du Gouvernement de faire un changement à propos de certains chapitres qui avaient été portés au compte capital. J'ai informé la Chambre que c'était notre intention de porter au compte du revenu certaines dépenses de la milice, qui avaient été généralement inscrites au compte-capital. Aussi le service naval pouvait parfaitement être inscrit au compte du revenu. Pour ces comptes, nous avons \$1,289,644 pour la milice et \$936,171.75 pour les terres fédérales. Ces deux chapitres portés autrefois au compte-capital sont maintenant inscrits au compte du revenu. Il y a aussi le service naval pour lequel nous avons dépensé \$1,369,211.94. Si nous tenons compte de ces transports du compte-capital au compte-revenu et aussi des dépenses du service naval, nous constaterons que la dépense réelle pour l'année n'a pas été augmentée de \$7,500,000, mais bien en chiffres ronds de \$4,000,000.

J'évalue le revenu pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1911 à \$117,500,000. L'évaluation de la dépense portée au fonds consolidé est de \$87,000,000, ce qui donnera un surplus de revenu sur la dépense du Gouvernement s'élevant à \$30,500,000.

Il peut se présenter des circonstances où un énorme revenu de ce genre pourrait donner lieu à des critiques. S'il provenait d'une augmentation des taux des taxes ou d'un excès de taxe, ce serait le cas. Mais quand en réalité nos taxes sont plus faibles qu'auparavant, bien que par suite de notre situation florissante, le montant perçu soit beaucoup plus élevé; quand en réalité les tarifs des douanes sont inférieurs et de beaucoup à ce qu'ils étaient les années précédentes et quand ce surplus nous arrive avec l'adoption d'un système d'impositions qui ne sont pas considérées comme un fardeau, je crois que nous faisons bien de prendre les surplus ainsi obtenus et de nous en servir en payant une partie de nos dépenses de capital et de nos dépenses spéciales que nous devrions autrement ajouter à la dette publique. Grâce à cet abondant surplus, nous pouvons, comme je l'ai déjà montré, pourvoir à des dépenses très fortes que dans le cours ordinaire des événements nous pouvions parfaitement porter au compte-capital.

J'ai parlé du revenu, des dépenses et du surplus de l'année. C'est un surplus sur la dépense qui doit être porté au compte du revenu. Permettez-moi de dire un mot ou deux de cette dépense qui est connue sous le nom de dépense en compte-capital et spécial. Nous avons voté pour l'année que vient de se terminer une somme de \$27,000,000 affectée au Transcontinental. Notre évaluation est que la dépense réelle pour ce service s'élèvera durant l'année à \$24.

000,000. Nous dépenserons, autant que nous pouvons l'évaluer exactement, pour les travaux publics, les chemins de fer, les canaux, au compte-capital, pour subventions aux chemins de fer, primes et autres dépenses portées au compte-capital ou spécial, \$11,500,000. Ajoutez cette somme au \$24,000,000 du Transcontinental et vous aurez au compte-capital et spécial une dépense de \$35,000,000. Si nous mettons en regard de cette somme le surplus de \$35,500,000 et le versement au fonds d'amortissement de \$1,100,000, nous trouvons le montant qui a été ajouté à la dette publique comme résultat des opérations de l'année. Ces chiffres montrent que nous avons pourvu à toutes les dépenses ordinaires du service du Gouvernement d'une façon libérale, que nous avons pourvu aux travaux publics, aux chemins de fer, aux subventions de chemins de fer, aux primes, aux différents services imputables au compte-capital et que nous avons donné même au Transcontinental presque autant qu'il a été dépensé dans l'année, formant ainsi un total de \$35,000,000 porté au compte-capital et spécial et pourtant nous n'avons ajouté à la dette du Canada que \$3,900,000.

La dette nationale, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer, ne constitue un fardeau que dans la proportion du nombre des épaules appelées à le supporter. Si on envisage la situation à ce point de vue, nous avons toute raison de nous féliciter et aucun sujet de nous alarmer. Au 31 mars 1910, la dette nette du Canada était de \$336,268,546.33. L'addition à faire pour l'exercice 1910-1911, est estimée à \$3,900,000 ce qui porterait la dette nette du Canada, au 31 mars 1911, à \$340,168,546.53. Si nous répartissons cette dette, année par année, sur la population du pays, nous avons une idée exacte de quel poids ce fardeau pèse sur les épaules des contribuables. J'ai ici un état donnant la dette nette, le chiffre de la population et la dette *per capita* du Canada, depuis vingt ans :

#### DETTE NETTE PAR TÊTE.

Année.	Population.	Dette nette	
		Dette nette, par tête.	par tête.
1891..	4,844,366	\$237,809,030.51	\$49.09
1892..	4,889,266	241,131,434.44	49.15
1893..	4,935,748	241,681,039.61	48.96
1894..	4,983,903	246,183,029.48	49.40
1895..	5,008,839	253,074,927.09	50.57
1896..	5,086,061	258,497,432.77	50.82
1897..	5,141,508	261,538,596.46	50.87
1898..	5,199,267	263,956,998.91	50.77
1899..	5,259,491	266,273,446.60	50.62
1900..	5,322,348	265,493,806.89	49.88
1901..	5,413,370	268,480,003.69	49.59
1902..	5,537,500	271,829,089.62	49.06
1903..	5,712,190	261,606,988.87	45.79
1904..	5,890,066	260,867,718.60	44.29
1905..	6,091,136	266,224,166.60	43.70
1906..	6,323,557	267,042,977.75	42.23
1907..	6,655,904	263,671,859.96	39.61
1908..	6,863,500	277,960,859.84	40.49

1909..	7,145,040	\$23,930,279.17	45.33
1910..	7,489,781	336,268,546.33	44.90
1911..	7,785,000	*340,168,546.53	43.69

#### \* Estimatif.

On voit par là que bien qu'un jeune pays comme le Canada soit obligé, de temps à autre, d'augmenter sa dette, cette augmentation, dans notre cas, a été très modérée et plus modérée encore si on la répartie sur le chiffre de la population.

Il y a encore une autre manière de calculer la diminution proportionnelle de la dette publique. Il y a vingt ans, il aurait fallu le revenu de six années pour éteindre la dette; il y a dix ans, il aurait fallu le revenu de cinq ans; aujourd'hui, le revenu de trois années suffirait à couvrir plus que la dette nette du Canada.

Depuis le dernier exposé budgétaire, au mois de décembre 1909, nous avons eu à faire face à de fortes échéances. Le 1er janvier 1910, l'emprunt réduit de 1885, à 4 p. 100, de £6,443 2s. 9d. ou \$31,356,595.88 arrivait à échéance et voici ce qui a été fait: \$11,915,343.35 ont été rachetés au comptant; \$8,990,771.45 ont été couverts en un emprunt de 3½ p. 100, rachetable en 1930-50; \$9,603,597.84 avaient été versés au fonds d'amortissement et ont été rayés; \$846,823.24, au compte des profits et pertes ont été rayés. Ainsi, ce fort emprunt, dont une bonne partie a été rachetée au comptant, une autre partie renouvelée, et le reste éteint au moyen du fonds d'amortissement.

Le 1er février 1910, £1,000,000 de bons du Trésor arrivaient à échéance et ont été payés.

Un avis avait été donné que le 1er juillet 1910, l'emprunt de £4,000,000, contracté en 1885, à 4 p. 100, serait racheté. Cet emprunt était rachetable entre 1910 et 1935, sur un avis de six mois. Vu qu'il portait 4 p. 100 d'intérêt, nous avons préféré le remplacer par un autre portant un intérêt moins élevé. Un emprunt de £4,000,000, à 3½ p. 100, rachetable comme les autres émissions à 3½ p. 100, le 1er juillet 1950, avec la faculté de le racheter au pair le ou après le 1er juillet 1930, en donnant six mois d'avis; les obligations ont été émises à 99 p. 100.

Le 1er octobre 1910, l'emprunt de £1,500,000 à 4 p. 100, contracté en 1875-78, et garanti par le gouvernement impérial, est arrivé à échéance. Pour faire face à cette échéance et pour racheter £3,500,000 de bons du Trésor, également exigibles le 1er juillet 1910, nous avons fait une émission de £5,000,000 d'obligations, à 3½ p. 100, rachetables le 1er juillet 1950, avec faculté de les racheter au pair, le ou après le 1er juillet 1930, en donnant six mois d'avis. L'émission a été faite le 5 mai 1910, à 99½ p. 100. L'échéance suivante à laquelle nous avons dû pourvoir, fut celle de la partie non rachetée de l'emprunt de 1874, à 4 p. 100. C'était un emprunt de £4,000,000 fait en 1874

et dont une partie avait été payée. Les £2,500,000 non rachetés étaient exigibles le 1er mai 1907. Au mois d'avril l'échéance fut de nouveau reculée de quatre ans, c'est-à-dire au 1er mai 1911, avec la faculté de convertir l'emprunt en un autre à 3 p. 100. L'option expire le 30 avril 1911. Il reste actuellement £1,635,958. Cette somme sera payée au comptant le 1er mai prochain.

Nous avons donc rencontré toutes les lourdes échéances de l'année 1910. Des mesures sont prises pour le rachat au comptant de l'emprunt dont je viens de parler.

A l'heure présente nous n'avons aucun emprunt temporaire en souffrance. A ce propos on me permettra de dire quelques mots des fonds d'amortissement. Aux premiers temps de la Confédération il était de règle de constituer un fonds d'amortissement pour chaque emprunt et, à l'exception d'un emprunt peu considérable, tous ceux de cette époque avaient un fonds d'amortissement. Mais à partir de 1885, cette règle fut abandonnée; les fonds d'amortissement furent abolis, et plusieurs emprunts furent contractés, sans fonds d'amortissement. A mesure que les anciens emprunts arrivaient à échéance, les fonds d'amortissement nous furent d'une grande ressource et quand nous avons eu à étudier cette question nous avons décidé de les rétablir. Tous nos récents emprunts portent un fonds d'amortissement. Autrefois, le fonds d'amortissement était d'un demi pour cent, sauf dans le cas de l'emprunt garanti par le gouvernement impérial, où il était de 1 p. 100.

Au mois de juillet 1909, nous avons contracté un emprunt de £6,500,000, à 3½ p. 100 et nous avons institué un fonds d'amortissement d'un demi p. 100. Nous avons également pourvu d'un fonds d'amortissement les deux émissions précédentes, de la même catégorie: l'une de £3,000,000, en février 1908, et l'autre de £5,000,000, en octobre 1908; toutes deux sont de la même classe que l'émission de 1909, rachetable entre 1930 et 1950, avec intérêt à 3¼ p. 100.

Nous avons, par conséquent, £14,500,000 d'emprunts récents munis de fonds d'amortissement, et les sommes actuellement versées dans ces fonds s'élèvent à £695,124. Cette réforme n'a pas été exigée par les prêteurs. Je suis convaincu que nous aurions pu continuer à emprunter sans fonds d'amortissement, mais je considère que même au point de vue du marché financier, il est préférable de revenir à l'ancienne coutume et de créer un fonds d'amortissement pour chaque emprunt. Nous avons donc décidé que tous les emprunts qui pourront être contractés à l'avenir seront accompagnés d'un fonds d'amortissement, comme la chose se pratiquait aux premiers temps de la Confédération, à moins d'événements imprévus qui nous obligeraient à modifier notre politique.

Dans un exposé budgétaire précédent, le dernier, je crois, j'ai discuté la question de ce que je considère être le légitime objet d'un emprunt—les objets pour lesquels nous pouvons raisonnablement emprunter et les objets pour lesquels nous ne devons pas emprunter. En règle générale, les dépenses imputables sur le capital sont considérées comme un légitime objet d'emprunt. Je crois cependant que ce principe ne doit être accepté qu'avec certaines restrictions. J'ai posé, non comme règle, mais comme but auquel nous devons tendre, que le Gouvernement ne devrait emprunter que pour les grandes entreprises nationales, comme, par exemple, le nouveau chemin de fer transcontinental.

Je ne dis pas que dans nulle autre circonstance un gouvernement ne devrait pouvoir contracter un emprunt, mais mon idée était que nous devions faire tout en notre pouvoir pour solder avec le revenu, non seulement nos dépenses ordinaires, mais d'autres dépenses imputées autrefois sur le capital, comme les dépenses pour les travaux publics, les chemins de fer et les canaux, le service de la dette, les primes, etc. Je suis d'avis que nous devrions limiter nos emprunts aux grandes entreprises comme le Transcontinental national et payer toutes nos autres dépenses avec le revenu.

J'ai le plaisir de pouvoir annoncer à la Chambre que c'est ce qui a été fait, et que nous avons accompli, de ce côté, plus que je n'avais espéré.

Comme je l'ai expliqué, pendant l'exercice 1909-10, nous avons dépensé pour le Transcontinental national, \$19,968,064.31, et durant cet exercice nous n'avons ajouté que \$12,338,267 à la dette publique. Pendant l'exercice qui vient de clore, nous avons dépensé pour le Transcontinental national, \$24,000,000 et nous n'ajouterons que \$3,900,000 à la dette de l'Etat.

J'ai déjà expliqué que certaines réformes ont été opérées dans la comptabilité. Depuis nombre d'années, les dépenses occasionnées par l'administration des terres de la couronne étaient imputées sur le capital, bien que les recettes provenant de la vente des terres fussent versées dans le revenu. Nous avons fait savoir l'an dernier qu'à l'avenir les dépenses résultant de l'administration des terres de la couronne seraient imputées sur le revenu, de même qu'une partie des dépenses pour la milice, et le coût du nouveau service naval. Tout cela est désormais imputé sur le revenu et non sur le capital.

Maintenant que la période pendant laquelle nous nous sommes engagés à payer des primes, touche à sa fin, et que ce service ne paraît pas devoir imposer une charge trop lourde sur le Trésor, je crois

qu'à l'avenir nous devons prendre pour règle de payer ces primes à même le revenu et non à même le capital, ou même un fonds spécial.

Quant à ces primes que ont donné lieu à de nombreuses polémiques dans ces derniers temps, je crois pouvoir fournir quelques renseignements à la Chambre sur la question. Je crois que le système des primes remonte à 1883. C'est pendant la session de 1883 que fut votée la première loi accordant des primes sur le fer et l'acier. Pendant un certain temps nous avons aussi accordé des primes pour encourager l'industrie du sucre de betterave, mais elles ont été supprimées depuis nombre d'années et n'ont jamais été renouvelées. En 1884, nous avons commencé à payer des primes sur la production de différentes industries et pendant vingt-huit ans, sous une forme ou sous une autre nous avons subventionné l'industrie métallurgique. Le tableau suivant contient un relevé des primes payées durant l'exercice 1909-1910, et l'exercice 1910-1911, clos le 31 dernier, lequel, cependant est incomplet.

#### PRIMES.

	Primes. De 1910-11 acquittées au 31 mars durant (Incom- plet).	De 1910-11 \$	1910-11 \$
Fer en gueuse.. . . . .	\$ 573,999	\$ 281,434	
Acier.. . . . .	695,722	350,456	
Produits de l'acier.. . . .	538,812	468,461	
Plomb.. . . . .	340,542	138,913	
Fibre de Manille.. . . . .	61,507	37,288	
Pétrole cru.. . . . .	203,589	147,814	
Total.. . . . .	\$2,414,171	\$1,404,366	

Dans le cas des primes sur le fer en gueuse et sur la fonte en barres, les primes ont pris fin le 31 décembre. Cependant, on fait une exception dans le cas du fer produit de la gueuse canadienne que l'on soumet au procédé de la fusion par électricité. Lorsqu'on a décidé de prolonger la durée de ces primes, on a décidé qu'en ce qui se rapporte à cette forme particulière de l'industrie, de prolonger le paiement des primes au 31 décembre 1912. Toutefois, autant que je le sache, on ne s'est pas prévalu de cette disposition. La prime sur les tiges d'acier qu'on avait accordée jusqu'alors, expirera le 1er juillet 1911. Les dispositions du présent statut accordant une prime de 75 cents par 100 livres du cuivre contenu dans les matières extraites de ce minerai quand on l'extrait au Canada, seront en vigueur jusqu'au 30 juin 1913, le montant de la prime étant limité à \$500,000 pour chaque année du calendrier d'où l'on peut constater qu'on acquittera cette prime durant plusieurs mois encore. Il y a une prime de 1 cent par livre dans le cas de la fibre de Manille qu'on emploie à la fabrication de la ficelle d'engrèbage; cela est dû à une défaveur imposée par les États-Unis à l'endroit des fies

Philippines et grâce à laquelle les fabricants de la fibre de Manille au Canada se trouvaient obligés d'acquitter un droit que leurs concurrents des États-Unis n'étaient pas obligés de payer. Cette prime n'est pas limitée quant à sa durée. Il y a encore une gratification de 1 cent par gallon sur le pétrole cru; c'est le résultat de la révision du droit sur le pétrole qu'on a faite il y a quelques années déjà. Ici encore la limite de durée n'est pas assignée quant à l'imposition de ce droit. Depuis qu'on a commencé à mettre en vigueur ce système de primes en 1884 jusqu'au 31 mars dernier, le montant total payé en primes s'est élevé à \$21,031,700 et réparti comme suit :

#### MONTANT TOTAL DES PRIMES ACQUITTEES DE 1884 A 1911.

Fer en gueuse.. . . . .	\$ 7,707,648
Barres de fer puddlé.. . . .	113,674
Acier.. . . . .	6,706,990
Produits de l'acier—	
Tiges d'acier.. . . . .	2,541,711
Poteaux d'angle, etc.. . . . .	101,264
Plomb.. . . . .	1,610,733
Fibre de Manille.. . . . .	243,254
Pétrole brut.. . . . .	1,911,075
Sucre de betterave.. . . . .	93,284
Frais d'avocat.. . . . .	2,067
Total.. . . . .	\$21,031,700

Je n'ai pas l'intention d'insister outre mesure sur un système élaboré de statistiques; toutefois, j'estime qu'il serait bon pour moi de citer certains calculs de nature à faire ressortir davantage les grands progrès que nous pouvons encore constater en ce qui concerne notre commerce et l'état des finances de notre pays. Je me propose de ne fournir à la Chambre que certains chiffres embrassant trois périodes—1900, 1905 et 1910—de façon à ce que la députation puisse avoir du coup une idée des grands progrès que nous avons accomplis sous ce rapport. Je demande donc la permission de présenter l'état suivant :

#### TOTALITE DU COMMERCE DU CANADA.

Exercice.	Totalité des importations au Canada.	Totalité des exportations du Canada.	Totalité du commerce.
	\$	\$	\$
1900.....	189,622,513	191,894,723	381,517,236
1905.....	266,884,417	203,316,872	470,151,289
1910.....	418,730,764	309,632,431	728,413,195

L'hon. M. FOSTER: Cet état comprend-il les lingots et monnaies?

L'hon. M. FIELDING: Cet état comprend le chiffre de toutes nos importations quelles qu'elles soient. Je vais maintenant citer quelques chiffres en ce qui se

rapporte à notre commerce avec la Grande-Bretagne, mais dans ce calcul ne sont pas les espèces compris et lingots.

L'hon. M. FOSTER: Les marchandises seulement?

L'hon. M. FIELDING: Oui.

TOTALITE DU COMMERCE AVEC LA GRANDE-BRETAGNE.

Exercice.	Importations (com- somation domes- tique, monnaies et lingots exclus).	Exportations (pro- duits du Canada, monnaies et lingots exclus).	Totalité du commerce avec la Gr.-Bretagne (import. pour com- somation domesti- que et export. des prod. du Can., mon- naies et lingots excl.)
	\$	\$	\$
1900 .....	44,279,983	96,562,875	140,842,848
1905 .....	60,842,704	97,114,867	157,457,671
1910 .....	101,068,534	145,505,186	246,573,720

Ces états indiquant le volume de notre commerce avec l'univers entier et celui de notre commerce avec la Grande-Bretagne, fournissent, si on y jette le moindre coup d'œil, une idée de l'expansion énorme du volume de nos affaires. Pour l'exercice 1910-1911 jusqu'au 28 février des rapports incomplets, ne se rapportant qu'à onze mois, indiquent que notre commerce total s'est élevé à \$687,376,352. Pour la période correspondante du précédent exercice on n'avait obtenu que \$610,577,961, ce qui fait voir, pour des calculs qui n'embrassent que onze mois, une augmentation de \$76,798,000. Donc, on constatera que si les chiffres que je viens de fournir pour les exercices 1900, 1905 et 1910 peuvent s'appliquer raisonnablement au commerce courant cette année, nous avons la preuve évidente que ce commerce augmente. Quant à l'exercice 1911-1912, que nous ne faisons que commencer, on ne peut en parler que d'une façon générale, car il est impossible de faire des calculs avec la moindre base de certitude et, d'après l'expérience que j'ai de la préparation des exposés budgétaires, j'ai cru qu'il valait mieux généraliser sous ce rapport.

Qu'on me permette, cependant, de faire observer que nous n'avons aucun motif de craindre que l'exercice en cours ne soit satisfaisant sous tous les rapports. Les prévisions que je présente aujourd'hui à la Chambre, se rapportent à des dépenses libérales déjà. Il nous faudra dans le budget supplémentaire mentionner des crédits qui ne seront, je n'en doute pas, de nature à ajouter d'une façon sensible aux dépenses que j'ai indiquées. Par contre, nous avons toute raison de croire que les revenus seront abondants et qu'ils nous permettront

M. FIELDING.

de faire face à toutes nos dépenses ordinaires, tout en nous aidant à imputer une partie des dépenses portées au compte du capital et d'un caractère spécial une certaine somme d'argent.

Nous savons que dans un pays aussi agricole que l'est le Canada, il faut tenir compte, dans une large mesure, de l'état des récoltes; personne ne peut aujourd'hui prévoir quelle sera la moisson prochaine, mais nous n'avons pas raison de douter que la Providence ne se montre généreuse à notre endroit sous ce rapport, cette année comme par le passé. Nous estimons que les apparences nous sont des plus favorables et des plus encourageantes. Les immigrants possédant toutes les qualités requises nous arrivent tous les jours. J'insiste sur l'expression "possédant toutes les qualités requises." Nous en sommes certainement arrivés à ce point que nous comptons aujourd'hui sur la qualité plutôt que sur la quantité des immigrants qui débarquent sur nos rives et qui nous viennent d'autre part. Nous avons toute raison de croire que le ministère de l'Intérieur tente aujourd'hui tous les efforts légitimes dans le but de voir à ce que les immigrants qui nous arrivent possèdent toutes les qualités requises.

Nous possédons des capitaux en abondance. La population et le capital sont les deux facteurs dont a besoin un pays nouveau et qui se développe; le Canada a toute raison d'être satisfait de l'état de choses qui existe ici même sous ce rapport, en ce qui le concerne. Etant donné l'activité des affaires, nous avons des motifs raisonnables d'espérer des récoltes abondantes; considérant que notre commerce et notre navigation se développent tous les jours, tout cela considéré, sans compter que les apparences nous sont généralement favorables, je dis que nous avons toute raison d'envisager l'avenir avec confiance. Il se trouve des gens pour dire: Puisqu'il en est ainsi, ne dérangeons rien.

Quelques VOIX: Très bien! très bien,

L'hon. M. FIELDING: Je dis que ce n'est pas là la devise véritable que doit suivre un pays à cette époque de progrès. L'homme d'affaires n'accepte jamais ce motto. Au temps de sa plus grande activité et de sa plus grande prospérité, il recherche les occasions favorables d'ouvrir de nouveaux champs où il pourra exercer son talent et faire fructifier son capital, et ce qui est vrai du simple particulier doit s'appliquer davantage quand il s'agit d'une nation. Ne changeons rien à ce qui existe, n'a jamais été la devise du Dominion du Canada. Dans tout notre passé, lorsque nous comptons un état d'affaires avantageux et prospère, lorsque mes prédécesseurs au poste que je remplis pouvaient se permettre des déclarations à peine aussi brillantes

que sont celles que j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui, mais qui n'en étaient pas moins de nature à inspirer la confiance et l'espoir à notre population, ils ne se contentaient pas de cette politique de laisser aller. Je me demande pourquoi on viendrait ici nous prêcher cette doctrine aujourd'hui. Si nous adoptons cette politique, cessons de construire des voies ferrées; n'accordons plus de subventions aux compagnies de navigation et cessons d'envoyer des agents de commerce aux pays étrangers.

Nous recherchons partout de nouveaux débouchés pour nos produits. Nos navires vont dans toutes les parties du monde et nous subventionnons largement plusieurs compagnies de navigation. Nous envoyons nos agents de commerce par tout l'univers civilisé; nous accomplissons tout, sauf ce qui serait conforme à la politique de laisser aller, parce que, quand tout va bien, il n'existe pas de raison de ne rien faire, s'il fallait en croire cette doctrine, mais, au contraire, c'est plutôt là un motif d'agir et de nous prévaloir d'occasions favorables qui nous sont offertes. Il nous faut de nouveaux marchés dans tous les pays du monde; nous en avons besoin pour y écouler l'excédent de notre production telle qu'elle est aujourd'hui et, à plus forte raison, les débouchés nous seront-ils nécessaires, si l'on tient compte de l'accroissement de la production des terres si fertiles de notre Nord-Ouest et ce besoin se fera sentir dans un avenir très rapproché. Pour tous ces motifs, nous avons cherché à augmenter le nombre de nos débouchés dans tous les pays du monde et il ne semblerait pas sage, alors que nous envoyons des agents en Afrique, en Chine et aux parties les plus éloignées de l'univers, de fermer les yeux afin de ne pas voir les avantages bien plus considérables qui nous sont offerts presque à nos portes. Mais je ne veux pas discuter aujourd'hui cet aspect de la question. Toutes les apparences semblent favoriser aujourd'hui le Canada. Elles sont brillantes et de nature à entretenir chez nous la confiance. Avec la paix, le progrès et la prospérité régnaient au Canada; les relations les plus amicales nous unissant à la grande République dont les frontières bordent les nôtres au sud, avec l'attachement le plus étroit à ce grand empire dont le Canada est si fier de former partie, notre population peut envisager l'avenir avec confiance.

L'hon. G. E. FOSTER (Toronto-nord): Monsieur l'Orateur, nous avons écouté attentivement les observations que l'honorable ministre des Finances vient de nous faire en nous expliquant en quelques mots les points saillants de l'exercice qui a précédé celui qui s'est terminé le 31 mars dernier. J'espère que mon honorable ami ne

fera pas un précédent de ce qui s'est produit l'année dernière. Il y a environ quinze mois que la Chambre et que le pays n'ont eu l'avantage d'entendre et de connaître un exposé de l'état de ses finances de la part de l'honorable ministre des Finances en ce Parlement. C'est là une attitude que je regretterais voir établir comme précédent au Canada. L'honorable ministre des Finances s'est adressé à une Chambre indulgente et à une opposition des plus généreuses pour demander de lui voter \$46,000,000 ou \$47,000,000 de subsides pour l'exercice suivant, c'est-à-dire celui actuellement en cours, avant même d'avoir daigné faire à la Chambre un exposé de l'état des finances du pays dont il avait eu l'administration au cours de l'exercice précédent.

C'est un précédent qu'il ne conviendrait pas de créer, et l'opinion que j'exprime ici, je crois que la Chambre est unanime à la partager. Une autre fois, l'opposition ne se montrera peut-être pas aussi complaisante; elle se demandera, elle devra se demander s'il lui est bien permis de tolérer qu'un ministre des Finances et un Gouvernement fassent montre d'autant de négligence.

Le ministre des Finances nous a parlé de l'accroissement des recettes et des dépenses, de l'augmentation du volume et du chiffre de notre commerce avec l'étranger, ainsi que des indices généraux que nous avons de la continuation de l'ère présente de prospérité et de développement; ce sont là autant de choses que la Chambre et le pays tout entier apprennent avec autant de plaisir que le ministre des Finances en éprouve à les dire. De même que la généralité des citoyens du Canada, les membres de la gauche se réjouissent de ce que notre pays a eu sa large part de prospérité. Nous nous plaignons à espérer que jamais il ne sera donné à aucun ministre des Finances de faire au Parlement suspendu à ses lèvres autre chose qu'un exposé favorable de la situation financière du pays.

Si nous nous réjouissons de ce résultat, nous nous gardons cependant de nous prosterner devant des ministres posant en demi-dieux qui parlent comme s'ils étaient les auteurs de toute cette prospérité. Le premier ministre et ses collègues, nous les considérons comme de bons citoyens, comme des hommes aussi ordinaires que nous-mêmes, ne sachant pas qu'ils aient aucun moyen de se faire indiquer par la Providence, dont la sagesse et la bonté sont infinies, les mesures à prendre pour que leur gestion des affaires soit tout particulièrement heureuse. Ce n'est pas ainsi que nous les considérons; nous les tenons, comme il est dit dans les formules de prières, pour de faibles créatures ainsi que nous douées de leur juste part de sagesse et d'expérience, comme des créatures très aptes à se laisser induire en erreur, à succomber à la tentation, à tomber dans le